

<http://www.snetap-fsu.fr/2-novembre-2005-CAP-des-Ouvriers.html>



2 novembre 2005 - CAP des Ouvriers Professionnels

- Métiers - ATE - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des Adjointes techniques - Archives 2005-2006 -

Date de mise en ligne : mercredi 2 novembre 2005

Date de parution : 3 janvier 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

CAP des OP du 2 novembre 2005

L'ordre du jour portait sur :

1. Approbation du règlement intérieur
2. Désignation des représentants du personnel aux commissions de réforme et au CTP statut
3. Approbation du procès verbal de la CAP du 1er juillet 2005
4. Promotion au grade d'OPP au titre de l'année 2005
5. Promotion au choix des EOA dans le corps des OP au titre de l'année 2005
6. Accord de principe pour titularisation
7. Demande de détachement et demande de mise en disponibilité
8. Révision de notes.
9. Questions diverses.

1 - Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur précédent ayant satisfait les représentants des personnels, ce dernier a été approuvé

2 - Désignation des représentants des personnels aux différentes instances

Commission de réforme :

Titulaire : CHANEAC Alain

Suppléant : BOURELY Monique

Comité Technique Paritaire Statut

Titulaire : CHANEAC Alain

Suppléant : BOURELY Monique

3 - Approbation de procès verbal de la CAP du 1er juillet 2005

Ce compte rendu retraçant globalement les interventions des élus a été approuvé

4 - Promotion au grade d'OPP

16 promotions étaient possibles, 16 nominations ont été réalisées

Le SNETAP pour cette promotion a appliqué les critères conformes à ceux retenus lors de la négociation de 2001 en appliquant des coefficients pour tenir compte de l'historique du corps et de la carrière de chaque agent.

	Dates références	Coefficient	résultat
--	------------------	-------------	----------

Date d'entrée MAPA	01/09/1964	X2	80,72
Date d'entrée F P	01/09/1964	X1	40,36
Note	13,50	X1	13,50
Date d'entrée corps	01/08/1996	X6	50,53
Bonification si concours		5 points	0

Total servant au classement : 185,11

Classement : 1

Liste proposée par l'administration.

- CARLOTTI Jean, ex OP2
- BEDOUET Yves, OP concours
- DEBROSSE Jean-Paul, ex OP2
- BLANC Louis, ex OP2
- DUBOIS Marie-Jo ex OP2
- BOISSEUIL Françoise, OP concours
- JAMES Clide, ex OP2
- DERVIN Marie-Laurence
- POINSOTTE Michel, ex OP2
- GUILLOMET Nicolas, OP concours
- BONNOT Laurent, ex OP3
- LAUER Nelly, OP concours
- LEMESLE Rémy, ex OP3
- MARQUELET Alain, ex OP2
- MANON Bernard, ex OP3
- THOMAS Fabien, OP concours

Pour les élus du SNETAP-FSU, l'objectif étant d'accorder une promotion aux ex OP 2 qui n'ont toujours pas eu de promotion depuis 1990 d'accéder au grade d'OPP

Liste retenue par la CAP.

Nom	Accès	Points
JAMES Clide	ex OP2	175,16
BAPTISTE Pierre	ex OP2	
BEDOUET Yves	OP concours	153,35
THOMAS Fabien	OP concours	152,75
BLANC Louis	ex OP2	

CHARLOT Sylvette	OP concours	151,12
BOISSEUIL Françoise	O P	
SEARA Elisabeth	ex OP2	149,52
CARLOTTI Jean	ex OP2	
DOGER Sophie	ex OP2	148,90
DEBROSSE Jean-Paul	ex OP2	
GUILLOMET Nicolas	OP concours	148,56
DOGER Sophie	ex OP2	
MARQUELET Alain	ex OP2	147,99
DUBOIS Marie-Jo	ex OP2	
BAPTISTE Pierre	ex OP2	146,84
GUILLOMET Nicolas	ex OP2	
BEROUJON Sylvie	ex OP2	146,84
JAMES Clide	ex OP2	
MADRANGES Didier	OP concours	144,78
LAUER Nelly	OP concours	
BOISSEUIL Françoise	OP concours	144,68
LEMESLE Rémy	ex OP3	
BEDET Cécile	OP concours	143,74
MANON Bernard	ex OP3	
RIVOLET Brigitte	OP concours	142,09
MARQUELET Alain	ex OP2	
PETITJEAN Guy	OP concours	141,53
SEARA Elisabeth	ex OP2	
LEMESLE Rémy	ex OP3	139,24
THOMAS Fabien	OP concours	

5 - Promotions au choix des EOA dans le corps des OP :

Pour cette promotion, le SNETAP a également appliqué le barème mais n'a retenu que les O E A de 1ère classe.

Pourquoi ce choix ?

Parce que, pour le SNETAP, l'objectif était bien de permettre aux [OEA](#) de 1ère classe de poursuivre leur carrière dans le corps des OP même si dans l'immédiat cela ne leur apportait aucun gain indiciaire.

Mais également de permettre des promotions en cascades pour les O E A. En effet, chaque fois que la CAP prononce 10 promotions d'OEA de 1ère classe en OP, c'est 10 promotions supplémentaires possible d'O E A de 2ème classe en 1ère classe.

Liste proposée par l'administration

- BOURSIER Patrick, 1ère cl
- GAILLAC Marie-Claude, OEA1, 209,45 Pts
- JARTYM Danuta, 1ère cl
- BARRAIS Christine, OEA1, 208,77 Pts
- MONTIEL Josiane, 1ère cl
- MARCEAU Annie, OEA1, 205,83 Pts
- BOURSIGAUX Jean-M., 2ème cl
- ALLIOUX Anne-Marie, OEA1, 202,14 Pts
- BRU Jacques, 2ème cl
- BROUILLARD Michelle, OEA1, 202,14 Pts
- COTTANT Joël, 2ème cl
- PAUL Christiane, OEA1, 198,93 Pts
- GLEYZE Danièle, 2ème cl
- CASTETS Annie, OEA1, 197,65 Pts
- GUERARD Marie-Thé, 2ème cl
- LANGOUMOIS Monique, OEA1, 197,65 Pts
- LANGLAIS Gisèle, 2ème cl
- MAIGNAN Jacqueline, OEA1, 192,55 Pts
- MOUTONNET Guy, 2ème cl
- BERTRAND Georgette, OEA1, 192,37 Pts
- PATOUR Viviane, 2ème cl
- ROBIN Claude, OEA1, 192,28 Pts

Liste retenue par la CAP

- BOURSIER Patrick, 1ère cl
- LANGOUMOIS Monique, 1ère cl
- GAILLAC Marie-Claude, 1ère cl
- MAIGNAN Jacqueline, 1ère cl
- BOURSIGAUT Jean-Marie, 2ème cl
- MONTIEL Josiane, 1ère cl
- BROUILLARD Michelle, 1ère cl
- MOUTONNET Guy, 2ème cl
- BRU Jacques, 2ème cl
- JARTYM Danuta, 1ère cl
- CASTETS Annie, 1ère cl
- MARCEAU Annie, 1° classe au 15/11/05

6 - Titularisation

Un accord de principe pour la titularisation d'un agent en avril 2005.

7 - Demande de détachement et de mise en disponibilité

Les deux demandes ont reçu accord. Les élus du SNETAP ont cependant émis des réserves, compte tenu que la [DGER](#) a été dans l'incapacité de nous assurer du remplacement des ces agents qui exerçaient en service restauration.

8 - Révisions de notes

Compte tenu de la nouvelle méthode de notation, qui n'est pas faite pour favoriser les personnels, 30 demandes de révision de note où d'appréciation ont été faites par les personnels.

Suite à notre intervention, 8 demandes ont fait l'objet de rectification à la hausse.

Compte tenu des révisions de notes et de l'incidence des modifications apportées, les bonifications d'ancienneté